

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Supplémentaire 2020.

Le budget supplémentaire se compose des reports en dépenses et recettes de l'exercice précédent, des crédits nouveaux, et reprend les excédents cumulés.

Les reports

En application de notre délibération relative à l'adoption du compte administratif 2019 et à l'affectation des résultats, l'équilibre des reports en 2020 est ainsi retracé :

			Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	Divers	Restes à réaliser 2019		
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
	Sous-total			
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté		50 000,00
	Divers	Restes à réaliser 2019		
	Sous-total			50 000,00
	Total			50 000,00
	Excédent de financement			50 000,00

En dépenses, les reports sont nuls tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les crédits de la décision modificative n°1

La décision modificative permet d'inscrire des crédits nécessaires à la réalisation d'opérations nouvelles ou complémentaires.

Ces propositions nouvelles sont les suivantes, en mouvements réels :

Dépenses

30 000 € de crédits de paiement en investissement dont :

- 15 000 € pour l'étude programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'autorisation de programme n°2020-30000A.
- 15 000 € pour l'acquisition de logiciels.

20 000 € de crédits de paiement en fonctionnement

Il s'agit de prestations de service, de primes d'assurance et de frais d'annonces et d'insertions.

Recettes

Les ressources disponibles sont égales à 50 000 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté en 2019.

Au total, le montant du BS 2020 est équilibré en dépenses et en recettes à 50 000 € en mouvements réels et à 80 000 € en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

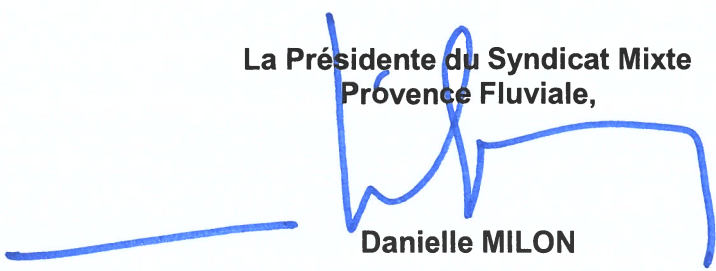
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	Dépenses			Recettes		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Crédits d'investissement	30 000,00	-	30 000,00	-	30 000,00	30 000,00
Crédits de fonctionnement	20 000,00	30 000,00	50 000,00	50 000,00	-	50 000,00
Total budget	50 000,00	30 000,00	80 000,00	50 000,00	30 000,00	80 000,00

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2020 retracé dans le document joint au présent rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale,**


Danielle MILON

OBJET : Budget Supplémentaire 2020

Le 6 octobre 2020, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, doyenne d'âge, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Roland GIBERTI (3 voix).

DELIBERATION

OBJET : Budget Supplémentaire 2020

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

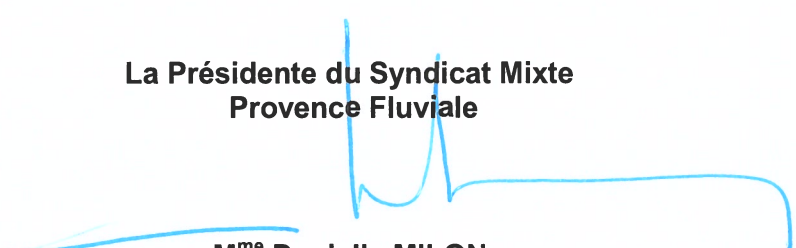
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 6 octobre 2020, dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2020 retrace dans le document joint au rapport ;
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



M^{me} Danielle MILON